

**CONSEIL DE SÉCURITÉ**

Cinquante-sixième année

4370e séance

Provisoire

LETTRE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 3 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, la République française convoque une réunion d'urgence du Conseil pour demain à 3 heures du matin, afin de débattre d'une question d'une extrême gravité nécessitant une attention immédiate du Conseil pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nos échanges porteront sur la remise en question de l'ordre mondial et sur la manière dont le Conseil peut contrer et limiter efficacement les défis susceptibles d'affecter et de remodeler durablement cet ordre mondial.

Il s'agit d'une simulation de l'ONU aux niveaux organisationnel, structurel et fonctionnel. Nous suivrons le Règlement intérieur provisoire et les méthodes de travail du Conseil de sécurité des Nations Unies. Une importance particulière sera accordée aux usages diplomatiques traditionnels, au respect des orientations de politique étrangère, à l'exercice souverain des fonctions et à la conduite méthodique des négociations. Vous trouverez en annexe à la présente lettre le programme de travail ainsi que l'ordre du jour provisoire de la réunion.

En tant qu'organe principal de l'ONU, nous sommes guidés par les principes énoncés dans le Préambule de la Charte des Nations Unies. Les réunions du Conseil de sécurité se veulent inclusives et rejettent fermement toute forme de discrimination, de mauvaise conduite ou de pratique irrégulière. En qualité de représentants à la conférence, les membres sont tenus de respecter les codes de conduite, les politiques et les règlements de la conférence et du Conseil de sécurité. Il va sans dire que nous attendons de tous les membres participants un engagement exemplaire. Espérant que vous enrichirez cette réunion par votre participation active et substantielle, nous vous invitons à prendre part à cette séance du Conseil de sécurité.

Cordialement,
NINAAD GHOSHAL
PRÉSIDENT.

**SECURITY COUNCIL***Fifty-Sixth Year***4370th Meeting***Provisional***LETTER FROM THE PRESIDENT OF THE COUNCIL TO ALL MEMBERS OF THE
SECURITY COUNCIL**

In accordance with Rule 3 of the rules of procedure of the Security Council, The French Republic is calling an urgent meeting of the Council to meet at 03:00 Hrs tomorrow, discussing a matter of grave urgency which requires urgent attention of the council to maintain international peace and security. Our discussion shall be focused on challenging the global order and how can the council effectively counteract and limit the challenges which may affect and reshape the global order forever.

This is a UN simulation at the organizational, structural, and functional levels. We will follow the UN Security Council's Provisional Rules of Procedure and Working Methods. Importance will be placed on traditional methods of diplomatic courtesy, adherence to foreign policy, the sovereign exercise of functions, and methodical negotiations. Through the

annexures to this Letter, we are pleased to declare the program of work, provisional agenda, and for the meeting.

As a principal organ of the UN, we are guided by the principles enshrined in the Preamble of the United Nations Charter. SC meetings are inclusive and strongly averse to discrimination, misconduct, and malpractices. As a representative at the conference, Members shall be bound by the codes of conduct, policies, and regulations of the conference and the SC. Needless to say, we expect the highest possible standard of commitment from all members involved. With the hope that you will enhance the quality of this meeting with your substantive participation, we invite you to be a part of this Security Council meeting.

Yours,

NINAAD GHOSHAL

PRESIDENT.